

HABITAT 08

habitat08.fr

*Clé en main!*

***Vous assurer,  
une obligation  
pour votre  
tranquillité.***

Crédit photo: iStock - FRANCE - Impression: Alliance partenaires graphiques imprim'Vert - HABITAT 08: RCS SEDAN 351 401 500 - ©Shutterstock, ©Adobe Stock - Ne pas jeter sur la voie publique.

## Contacts

### AGENCE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES NORD

1 rue Frédéric Chopin  
08000 Charleville-Mézières  
TÉL / 03 24 33 37 67

### AGENCE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES OUEST

27 rue Léon Dehuz  
08000 Charleville-Mézières  
TÉL / 03 24 57 37 61

### AGENCE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES SUD

15 rue des Mésanges  
08000 Charleville-Mézières  
TÉL / 03 24 57 98 57

### AGENCE DE REVIN

8 rue Gambetta  
08500 Revin  
TÉL / 03 24 40 20 80

### AGENCE DE RETHEL

2 boulevard de la IV<sup>e</sup> Armée  
08300 Rethel  
TÉL / 03 24 38 42 15

### AGENCE DE SEDAN

7 bis rue Thiers  
08200 Sedan  
TÉL / 03 24 27 23 49

### SIÈGE SOCIAL

22-24 avenue des Martyrs de la Résistance  
CS 20121 - 08000 Charleville-Mézières Cedex  
TÉL / 03 24 58 37 37

### NUMÉRO D'URGENCE

TÉL / 0800 2013 08  
Disponible 24h/24 et 7j/7  
(en cas d'urgence uniquement et en dehors  
des horaires d'ouvertures des agences)

HABITAT 08

habitat08.fr

HABITAT 08

*Clé en main!*

## J'ASSURE MON LOGEMENT



habitat08.fr

# L'assurance « multirisques habitation » garantit votre tranquillité !

L'assurance habitation est une obligation légale du locataire depuis la loi du 6 juillet 1989 et doit couvrir a minima les risques locatifs pour les éventuels dommages causés à l'immeuble et dont vous seriez responsable.

Cependant, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance « multirisques habitation » comprenant la garantie des risques locatifs obligatoire ainsi qu'une garantie responsabilité civile qui couvre vos biens personnels, votre logement et vos annexes (garage, jardin, cave, cellier, etc.), les dommages causés à votre logement, aux voisins et aux tiers, par vous et les personnes vivant à votre domicile.

**S'assurer est obligatoire et le défaut d'assurance est un motif de résiliation du bail.**

## Comment nous transmettre votre attestation d'assurance habitation ?



### LE DÉPÔT

Déposez ou envoyez **par courrier** votre attestation d'assurance au siège social ou dans votre agence.

### LE PLUS RAPIDE



### L'ENVOI EN LIGNE

Connectez-vous sur [www.habitato8.fr](http://www.habitato8.fr) et rendez-vous dans votre « espace locataire ». Un formulaire à compléter vous permettra de transmettre votre attestation d'assurance aux équipes en charge de mettre à jour votre dossier.

*Pensez à nous communiquer votre attestation mise à jour, à chaque renouvellement de votre contrat d'assurance.  
Demandez-en un exemplaire à votre assureur !*

## Que faire en cas de sinistre ?

- 1 Contactez votre agence dès que possible
- 2 Prévenez votre compagnie d'assurance dans les cinq jours ouvrés suivant le sinistre, deux jours ouvrés en cas de vol
- 3 Conservez les objets détériorés et rassemblez le maximum de justificatifs (factures, certificats de garantie, photos, etc.)
- 4 N'effectuez pas de réparation avant le passage de l'expert d'assurance

*En cas de sinistre dont vous seriez à l'origine et à défaut d'assurance, votre responsabilité sera engagée et vous pourriez devoir payer des sommes importantes, proportionnelles aux dommages causés.*

